

PETR BRUCHE MOSSIG

Délibérations du Comité Syndical

- Séance du 9 juillet 2025 -

Nombre de membres du Comité Syndical en exercice :

- 56 titulaires

Nombre de membres votants :

21

⇒	Nombre de membres présents :	15
⇒	Nombre de membres ayant donné procuration :	6

Considérant conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales d'une part, que le Comité Syndical ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente, et d'autre part, qu'il est fait exception à cette règle lorsque, convoqué une seconde fois pour délibérer sur le même objet, le nombre des membres présents n'est pas, cette fois encore, supérieur à la moitié. La seconde convocation ou communication des questions à l'ordre du jour rappelle expressément cette disposition.

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 9 juillet à 18 heures 00, en l'absence de quorum lors de sa séance plénière du mercredi 11 juin de l'an deux mille vingt-cinq, le Comité Syndical du PETR BRUCHE MOSSIG, après convocation légale, s'est réuni une seconde fois en séance plénière, en Salle Robert Robert, au siège de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim Mutzig à MOLSHEIM.

MEMBRES VOTANTS PRESENTS :

- ⇒ Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG
Mme Claire LIEBERT-PERRAT, Conseillère municipale de DORLISHEIM
Mme Marielle HELLBOURG, Maire de NIEDERHASLACH
- ⇒ Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche
M. André WOOCK, Maire de NATZWILLER
M. Thierry SIEFFER, Maire de RANRUPT
M. Alain FERRY, Maire de WISCHES
- ⇒ Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble
M. Fabien BLAESS, Maire de DANGOLSHEIM
M. Patrick DECK, Maire de KIRCHHEIM
M. Daniel FISCHER, Maire de MARLENHEIM
M. Pierre BURTIN, Adjoint au Maire de MARLENHEIM
M. François JEHL, Maire d'ODRATZHEIM
Mme Sylvie THOLE, Maire de SCHARRACHBERGHEIM IRMSTETT
M. Gérard STROHMENGER, Maire de TRAENHEIM
M. Yves JUNG, Maire de WANGEN
M. Daniel ACKER, Maire de WANGENBOURG ENGENTHAL
M. Pierre GEIST, Maire de WESTHOFFEN

REÇU EN PREFECTURE

le 10/07/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-067-200089829-20250709-DEL IB202530

MEMBRES REPRESENTES :

M. Bernard RAULIN, ayant donné procuration à M. Alain FERRY
M. Gilbert ROTH, ayant donné procuration à Mme Claire LIEBERT-PERRAT
M. Laurent BERTRAND, ayant donné procuration à M. Thierry SIEFFER
M. François SCHNEIDER, ayant donné procuration à Mme Sylvie THOLE
M. Nicolas WINLING, ayant donné procuration à M. Fabien BLAESS
M. Pierre Paul ENGER, ayant donné procuration à M. Daniel ACKER

ASSISTAIT EN OUTRE :

Mme Michèle HEUSSNER, Directrice du PETR

EXCUSES :

M. Thierry ROGELET, Sous-Préfet de MOLSHEIM
M. Frédéric BIERRY, Président de la CEA
M. Franck LEROY, Président du Conseil Régional
Mme Marie-Paule DIETRICH, Conseillère municipale d'AVOLSHEIM
Mme Laetitia MARTZ, Maire de DACHSTEIN
Mme Marie-Reine FISCHER, Maire de DINSHEIM-SUR-BRUCHE
M. Julien HAEGY, Maire de DUPPIGHEIM
M. Alexandre DENISTY, Maire de DUTTLENHEIM
M. Mathieu BLEGER, Conseiller municipal de DUTTLENHEIM
Mme Marianne WEHR, Maire d'ERGERSHEIM
M. Eric FRANCHET, Maire d'ERNOLSHEIM-SUR-BRUCHE
M. Pierre THIELEN, Maire de GRESSWILLER
M. Guy ERNST, Maire de HEILIGENBERG
M. Laurent FURST, Maire de MOLSHEIM
Mme Chantal JEANPERT, Adjointe au Maire de MOLSHEIM
Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe au Maire de MOLSHEIM
M. Maxime LAVIGNE, Conseiller municipal de MOLSHEIM
M. Jean-Michel WEBER, Conseiller municipal de MOLSHEIM
M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire de MUTZIG
Mme Caroline PFISTER, Adjointe au Maire de MUTZIG
M. Bülent TEMIZAS, Adjoint au Maire de MUTZIG
M. Jean BIEHLER, Maire d'OBERHASLACH
M. Guy SCHMITT, Maire de SOULTZ-LES-BAINS
M. Alexandre GONCALVES, Maire de STILL
M. Sébastien JACOB, Conseiller municipal de WOLXHEIM
Mme Alice MOREL, Maire de BELLEFOSSE
M. Marc DELLENBACH, Maire de BOURG-BRUCHE
M. Emile FLUCK, Maire de COLROY-LA-ROCHE
M. Maurice GUIDAT, Maire de FOU DAY
M. Jean-Bernard PANNEKOECKE, Maire de LA BROQUE
M. Jean-Louis BATT, Maire de LUTZELHOUSE
M. Nicolas BONEL, Maire de MUHLBACH-SUR-BRUCHE
M. Marc SCHEER, Maire de ROTHAU
M. Marc GIROLD, Maire de RUSS
M. Romain MANGENET, Maire de SAALES
M. Alain GRISE, Maire d'URMATT
Mme Michèle ESCHLIMANN, Maire de WASSELONNE
M. Cédric HALTER, Adjoint au Maire de WASSELONNE

REÇU EN PREFECTURE

le 10/07/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-067-200089829-20250709-DEL IB202530

OBJET : FINANCES - RENOUELEMENT CONVENTION CCPR

N° 2025-302 PETR

EXPOSE

Le PETR Bruche Mossig anime et gère, sur le site de l'ancienne friche de la Brasserie à MUTZIG, un pôle de services qui comporte une pépinière/hôtel d'entreprises dénommée « Tremplin Entreprises » et assure des fonctions d'accueil, de conseil et d'appui aux porteurs de projets en matière de création et de reprise d'entreprise.

Une part des porteurs de projets reçus et conseillés par l'animateur économique du PETR est originaire de la Communauté de Communes des Portes de Rosheim.
Cette dernière a accepté de participer au financement du poste par une subvention annuelle de 3 100€ depuis 2022 et a décidé de renouveler sa participation pour 2025.

Une nouvelle convention a été établie pour formaliser ce partenariat entre les deux instances et organiser les modalités de versement de la participation financière. Cette dernière prévoit une clause de renouvellement de manière expresse.

Une délibération dans ce sens a été prise par la CCPR, le 8 avril 2025.

DECISION

LE COMITE SYNDICAL

CONSIDERANT que les missions réalisées par le pôle Création de Tremplin Entreprises bénéficient pour partie à des porteurs de projets habitant le territoire de la Communauté de Communes des Portes de Rosheim ;

CONSIDERANT l'intérêt à mutualiser l'ingénierie affectée au fonctionnement du pôle création à Tremplin Entreprises ;

VU la délibération n°2025-35 prise par le Conseil Communautaire de la CCPR en sa séance du 8 avril 2025, portant décision de verser au PETR Bruche Mossig une participation à hauteur de 3100€/an pour 2025 ;

VU les statuts du PETR, notamment son article relatif aux compétences et attributions précisant que le PETR peut réaliser, pour le compte des collectivités ou établissements publics, des prestations de services, dans les conditions prévues par l'article L. 5211-56 du code général des collectivités territoriales ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

REÇU EN PREFECTURE

le 10/07/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-067-200089829-20250709-DEL IB202530

à l'unanimité

approuve

la convention de partenariat avec la Communauté de Communes des Portes de Rosheim pour l'accueil et le conseil des porteurs de projets à Tremplin Entreprises,

approuve

la participation de la Communauté de Communes des Portes de Rosheim au financement du service d'accueil de conseil et d'appui aux porteurs de projets en matière de création et de reprise d'entreprises habitant le territoire de la Communauté de Communes des Portes de Rosheim,

autorise

le Président à signer cette convention,

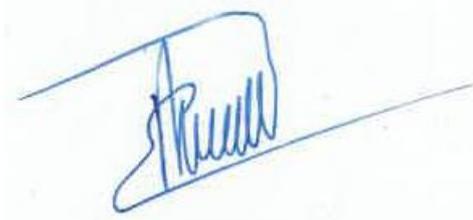
charge

le Président de l'exécution de cette convention.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire de séance

Le Président,



Daniel ACKER



Alain FERRY

Transmis au représentant de l'Etat le : 10/07/2025

Publié le : 15/07/2025